



Office National de l'Emploi

DIRECTION GENERALE



COMMUNIQUE DE PRESSE

OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI (ONE) PROGRAMME D'APPRENTISSAGE, DE STAGE ET DE FORMATION ADAPTATION

Dans le cadre du Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (PRODECE), l'Office National de l'Emploi met en œuvre un Programme d'apprentissage dual, de Stage et de Formation Adaptation, financé par la Banque Mondiale.

Ce programme destiné aux jeunes à la recherche d'un premier emploi, comprend trois (03) dispositifs à savoir :

L'APPRENTISSAGE DUAL

Objectif : permettre aux jeunes gabonais d'acquérir des compétences professionnelles de base dans un métier spécifique par la formation sur le tas.

Population cible : jeunes garçons et filles âgés de 16 à 24 ans, sans qualification, de niveau primaire, secondaire, déscolarisés et sans emploi.

Zone d'intervention : le projet va s'étendre sur l'ensemble du territoire national, la phase pilote se déroulera à Libreville, Port-Gentil et Franceville.

Durée de l'apprentissage : elle varie de 06 à 24 mois selon le métier choisi.

Certification : à la fin de l'apprentissage, les jeunes recevront chacun un certificat de qualification professionnelle.

Domaines métiers (liste non exhaustive) : Ils concernent notamment les métiers de l'hôtellerie, du bâtiment, de l'électronique, de la mécanique, du paramédical, de l'agriculture, etc.

Modalités d'accompagnement pris en charge par le projet :

• Pour les Jeunes

- Allocation mensuelle de 40000 F CFA par apprenti pour couvrir les frais de transport ;
- Assurance individuelle au titre d'accidents de travail et maladies professionnelles ;
- Visite médicale lors du recrutement ;
- Formation dans les ETEFP ;
- Equipement de protection individuelle ;
- Kit pour la formation complémentaire.

• Pour les Artisans/Entreprises

- Renforcement de l'équipement de production ;
- Perfectionnement technique.

LE STAGE EN ENTREPRISE POUR JEUNES

Objectif : acquérir une première expérience pour les jeunes à la recherche d'un premier emploi et augmenter leur employabilité en vue d'inciter les entreprises à les recruter ou à entamer une démarche de création de leur propre entreprise.

Population cible : tous les jeunes de nationalité gabonaise, demandeurs d'un premier emploi, âgés de 16 à 34 ans, de tous niveaux d'instruction diplômés de tous types d'enseignement sauf de l'enseignement supérieur.

Entreprises éligibles : toutes les petites et moyennes entreprises du secteur parapublic ou privé établies sur tout le territoire national.

Durée du stage : la durée du stage est de six (6) mois renouvelable une seule fois pour une période de six (6) mois au sein de la même entreprise d'accueil. Toutefois, le stage ne peut excéder 12 mois dans une ou deux entreprises au maximum.

Certification : une attestation est délivrée à chaque stagiaire en fin de stage.

Accompagnement : le stagiaire bénéficie d'une allocation mensuelle de 40 000 FCFA et d'une couverture sociale durant toute la durée du stage supportées par le programme. Toutefois, l'entreprise peut accorder au stagiaire une allocation complémentaire dont le montant est fixé par l'entreprise.

LE PROGRAMME DE FORMATION ADAPTATION

Objectif : mettre en place des formations adaptation en vue d'améliorer les qualifications des jeunes âgés de 16 à 34 ans à la recherche d'un premier emploi, pour qu'ils répondent aux besoins en compétences des entreprises.

Population cible : les jeunes de nationalité gabonaise, âgés de 16 à 34 ans à la recherche d'un premier emploi dont le profil requiert une formation complémentaire.

Opérateurs de formation éligibles : les formations adaptations, peuvent être confiées à des opérateurs de formation privés ou publics.

Domaines de formation : les domaines de formation sont consignés dans des conventions de partenariat entre l'ONE et les secteurs/entreprises.

Durée de la formation : la durée d'une formation adaptation ne peut excéder douze (12) mois.

Certification : une attestation est délivrée en fin de formation à chaque participant.

Coût : les coûts des formations sont supportés par le programme. Accompagnement : le bénéficiaire a droit à une allocation mensuelle de 40 000 F.CFA et une couverture sociale et une assurance maladie, durant toute la période de la formation.

Pour obtenir des informations complémentaires et bénéficier de ce programme, prière de vous adresser aux agences de l'Office National de l'Emploi (ONE) de Libreville (01 77 57 96 / 97.), Port-Gentil (01 56 44 88) et Franceville (01 67 15 82).

Fait à Libreville, le 06 mars 2018

Hans Landry IYALA
Le Directeur Général

